

**BONSECOURS**

Département de la SEINE-
MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

26

Nombre de pouvoirs

3

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.
Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; HEQUET ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LEGRIS donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LABARRE donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme MARTIN donne pouvoir à M. COMOR.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre LOUCHEL

2023.09 – Finances : Compte de Gestion 2022

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-31 relatif au vote du Compte de Gestion,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction comptable et budgétaire M14,

VU la délibération n° 2022.04 du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget Primitif,

VU la délibération n° 2022.20 du 12 octobre 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

VU le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public de la DRFIP pour l'exercice 2022 présentant le montant des recettes encaissées et des dépenses émises par section comme suit :

- Recettes d'investissement : 1 824 672,67 €
- Dépenses d'investissement : 3 103 875,90 €
- Recettes de fonctionnement : 7 008 687,34 €
- Dépenses de fonctionnement : 6 178 676,85 €

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable du centre des finances publiques du Mesnil-Esnard,

CONSIDÉRANT qu'après vérification, le Compte de Gestion établi et transmis par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Collectivité,
CONSIDÉRANT l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion du Comptable Public de la DRFIP,

Et après en avoir délibéré,

✓ **ARRÊTE ET APPROUVE** le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 du Comptable Public de la DRFIP ci-annexé dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Collectivité pour le même exercice.

✓ **DIT** que le Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »

Cette délibération est adoptée à **23 POUR et 6 ABSTENTIONS.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 29 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230331-2023-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation